

Gland, le 23 juin 2017

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 22 juin 2017**

Présidence : M. Christian Gander

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 14 relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.- destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public;
- ouï le rapport de la Commission technique chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'ajouter un amendement, point III., soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 1'431'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'431'500.-;
- III. *d'imputer le coût lié au remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à LED au fonds de réserve efficacité énergétique selon une facturation qui sera établie, à cette fin, de manière séparée, pour un montant estimé à CHF 522'000.-.*

"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Christian GANDER

Karine TEIXEIRA FERREIRA